

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Règlement N° 01-2022

Règlement #01-2022 établissant les taux de taxation, de tarification ainsi que l'imposition des compensations tenant lieux de taxes et de tarification des biens, services et activités pour l'année 2022

Avis public est, par la présente, donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval :

Qu'un **AVIS DE MOTION** fût fait lors à la séance ordinaire du 6 décembre 2021, à l'effet que le Conseil étudiera et adoptera à une séance subséquente le *Règlement #01-2022 établissant les taux de taxation, de tarification ainsi que l'imposition des compensations tenant lieux de taxes et tarification des biens, services et activités pour l'année 2022*.

Dans le but de respecter les exigences prévue à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement #01-2022 est déposé*. Une copie de ce projet de règlement est jointe en annexe au présent avis.

L'adoption du règlement est prévue à la séance ordinaire qui se tiendra selon les coordonnées suivantes :

Date : Mardi, le 11 janvier 2022
Heure : 20 heures
Lieu : Mairie (1232, rang Saint-Pierre)

DONNÉ À SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL, 7 décembre 2022

Hélène Chassé

Hélène Chassé, g.m.a.
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS MOTION RÈGLEMENT #01-2022

Je, soussignée, Hélène Chassé, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval, certifie que j'ai publié le présent avis :

- Aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter du 7 décembre 2022

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois de décembre 2021.

